

 **Organisme de formation****Ufcv**

57 rue du général de Gaulle,

45650 ST Jean le Blanc

Tel : 07.69.85.95.54 et 02.38.56.87.87

elodie.despres@ufcv.fr et centre@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 01174

 **Lieu de la formation**

57 rue du Général de Gaulle

Tél : 02.38.56.87.87

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) spécialité "animateur, mention d'activités et de vie quotidienne. »

Cours par correspondance : non ;

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Autorité de certification : sports.gouv.fr

Niveau visé : 3

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 106401

N° fiche RNCP : 32369

Code CPF : 311047

 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)**

Date : du 28 novembre 2024 au 16 septembre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu durant 41 semaines

▶ **Durée totale de la formation** : Entre 820 et 1107 heures selon allègements sur 41 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

• Enseignement théorique : 420 heures min à 607 max soit 35 heures par semaine

• Stage en milieu professionnel : 400h en stage. Congés payés (en fonction de la CCN applicable)

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter

 **Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Exigences préalables à l'entrée en formation**

- Il n'y a pas de pré-requis
- Avoir 16 ans à l'entrée en formation
- Nécessité d'avoir un casier judiciaire vierge
- Satisfaire aux épreuves d'admission

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référé handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, expériences en animation, motivations à entrer en formation CPJEPS AAVQ,

▶ **Date des entretiens de sélection** :

Lundi 18 novembre 2024

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

4368€/stagiaire (hors option)

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Objectifs et contenus de la formation**

▶ **Objectifs** :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini
- Utiliser le jeu comme vecteur de lien social

▶ **Contenus** :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

 **Retrait des dossiers de candidature**

▶ **Retrait des dossiers** à partir du 15 septembre 2024

▶ **Clôture des inscriptions** : 14 novembre 2024 à 17h

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation.
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.
- De matériel pédagogique et de jeux en lien avec la formation

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins deux visites en milieu professionnel (début et mi- formation) et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution TreeLearning/ AGORA).

La plateforme donne également la possibilité de mettre en place des classes virtuelles, de faire des sous-groupes et de quantifier le temps passé en e-learning pour justifier la présence des stagiaires

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret-de formation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de grilles d'évaluation basées sur la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Référente de formation et la Référente de parcours.

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les UC1 et UC2 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les UC3 et UC4 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier ainsi que d'une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le.s bloc.s de compétence certifié.s et validé.s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le.s bloc.s manquant.s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation régionale académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.